

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DU ROCHER-PERCÉ**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MRC DU ROCHER-PERCÉ TENUE LE MERCREDI 10 AVRIL 2024, À 19 H, À LA SALLE DU CONSEIL DE LA MRC DU ROCHER-PERCÉ SITUÉE AU 129, BOULEVARD RENÉ-LÉVESQUE OUEST, À CHANDLER, SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR SAMUEL PARISÉ, PRÉFET, ET À LAQUELLE SONT PRÉSENTS :**

---

---

M <sup>me</sup> Cathy Poirier, mairesse	Ville de Percé
M. Roberto Blondin, maire	Mun. de Ste-Thérèse-de-Gaspé
M. Gino Cyr, maire	Ville de Grande-Rivière
M. Gilles Daraiche, maire	Ville de Chandler
M. Henri Grenier, maire	Mun. de Port-Daniel-Gascons

**EST ÉGALEMENT PRÉSENTE**

M<sup>me</sup> Christine Roussy, directrice générale / greffière-trésorière & aménagiste

---

---

**OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM**

Après vérification du quorum, la séance est ouverte à 19 h, par monsieur Samuel Parisé, préfet. Madame Christine Roussy, directrice générale / greffière-trésorière, agit à titre de secrétaire d'assemblée.

**24-04-065-O**

**LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**CONSIDÉRANT** que le préfet, monsieur Samuel Parisé, procède à la lecture de l'ordre du jour;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de monsieur Roberto Blondin, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC adopte, par la présente, l'ordre du jour.

**24-04-066-O**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 13 MARS 2024**

Sur proposition de monsieur Gilles Daraiche, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC adopte, par la présente, le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 13 mars 2024.

**24-04-067-O**

**DÉPÔT ET APPROBATION DE LA LISTE DES CHÈQUES ET DES PRÉLÈVEMENTS DU 14 MARS AU 5 AVRIL 2024**

Sur proposition de monsieur Henri Grenier, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que, pour la période du 14 mars au 5 avril 2024, la liste des chèques pour le compte 11653, portant les numéros 18606 à 18663 au montant de 643 907,10 \$, et la liste des prélèvements, portant les numéros 3697 à 3711 au montant de 45 614,03 \$, le tout pour un grand total de 689 521,13 \$, soient approuvées et entérinées par les membres du conseil.

Ces montants incluent les dépenses réalisées par la directrice générale et greffière-trésorière via sa délégation de pouvoir.

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITE DE CRÉDIT** Je, Christine Hautcoeur, responsable administrative, certifie par la présente et que les crédits étaient disponibles aux postes budgétaires pour réaliser les dépenses ci-avant.

**24-04-068-O**

**DÉPÔT ET APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER AU 5 AVRIL 2024**

Sur proposition de monsieur Roberto Blondin, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que les membres du conseil de la MRC du Rocher-Percé approuvent la liste des comptes à payer au compte 11653, déposée en date du 5 avril 2024, au montant de 116 916,80 \$, et autorisent le paiement des factures.

***CERTIFICAT DE DISPONIBILITE DE CRÉDIT***

Je, Christine Hautcoeur, responsable administrative, certifie par la présente qu'il y a des crédits disponibles aux postes budgétaires pour réaliser les dépenses ci-avant.

**DÉPÔT DU RAPPORT 2023 CONCERNANT L'APPLICATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 332-2021 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE**

La directrice générale, madame Christine Roussy, procède au dépôt du rapport 2023 concernant l'application du Règlement numéro 332-2021 sur la gestion contractuelle.

**ÉLECTIONS 2021 – DÉPÔT DU RAPPORT D'ACTIVITÉ DE LA TRÉSORIÈRE POUR LA PÉRIODE DU 1<sup>er</sup> JANVIER 2023 AU 5 AVRIL 2024**

Le rapport d'activité de la trésorière a été déposé lors de la séance de travail.

**24-04-069-O**

**APPROBATION DE LA NOUVELLE STRUCTURE SALARIALE DU PERSONNEL DE LA MRC**

**CONSIDÉRANT** que la MRC de Rocher-Percé a mandaté la Fédération québécoise des municipalités (FQM) pour procéder à la révision de la structure salariale ;

**CONSIDÉRANT** que la FQM a déposé la nouvelle structure salariale et que cet exercice totalise un montant de 36 398 \$ pour l'année 2024 ;

**CONSIDÉRANT** les disponibilités au niveau des postes budgétaires de salaires ;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de madame Cathy Poirier, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC de Rocher-Percé approuve la nouvelle structure salariale du personnel de la MRC à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024, et ce, telle que déposée par la Fédération québécoise des municipalités (FQM).

**24-04-070-O**

**AVIS DE CONFORMITÉ : RÈGLEMENT NUMÉRO 627-2024 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 436-2011 DE LA VILLE DE PERCÉ**

**CONSIDÉRANT** que la Ville de Percé a adopté, à la séance ordinaire du conseil municipal, tenue le 2 avril 2024, le règlement numéro 627-2024 modifiant le règlement de zonage numéro 436-2011;

**CONSIDÉRANT** que le règlement numéro 627-2024 ne contrevient à aucun objectif du schéma d'aménagement et de développement révisé ni aux dispositions du document complémentaire;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de monsieur Gino Cyr, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC du Rocher-Percé déclare, par la présente, conforme à son schéma d'aménagement et de développement révisé, le règlement numéro 627-2024 de la Ville de Percé.

**24-04-071-O**

**AVIS DE CONFORMITÉ : RÈGLEMENT DE CONCORDANCE NUMÉRO 628-2024 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 436-2011 DE LA VILLE DE PERCÉ**

**CONSIDÉRANT** que la Ville de Percé a adopté, à la séance ordinaire du conseil municipal, tenue le 2 avril 2024, le règlement de concordance numéro 628-2024 modifiant le règlement de zonage numéro 436-2011;

**CONSIDÉRANT** que le règlement numéro 628-2024 ne contrevient à aucun objectif du schéma d'aménagement et de développement révisé ni aux dispositions du document complémentaire ;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de monsieur Gilles Daraiche, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC du Rocher-Percé déclare, par la présente, conforme à son schéma d'aménagement et de développement révisé, le règlement de concordance numéro 628-2024 de la Ville de Percé.

**24-04-072-O**

**AVIS DE CONFORMITÉ : RÈGLEMENT NUMÉRO UGR-022 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO U-006/03-19 DE LA VILLE DE GRANDE-RIVIÈRE**

**CONSIDÉRANT** que la Ville de Grande-Rivière a adopté, à la séance ordinaire du conseil municipal, tenue le 8 avril 2024, le règlement numéro UGR-022 modifiant le règlement de zonage numéro U-006/03-19;

**CONSIDÉRANT** que le règlement numéro UGR-022 ne contrevient à aucun objectif du schéma d'aménagement et de développement révisé ni aux dispositions du document complémentaire;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de madame Cathy Poirier, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC du Rocher-Percé déclare, par la présente, conforme à son schéma d'aménagement et de développement révisé, le règlement numéro UGR-022 de la Ville de Grande-Rivière.

**24-04-073-O**

**AVIS DE CONFORMITÉ : RÈGLEMENT DE CONCORDANCE NUMÉRO 2017-Z-007 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2017-Z-001 ET LE PLAN D'URBANISME NUMÉRO 2017-URBA-001 DE LA VILLE DE CHANDLER**

**CONSIDÉRANT** que la Ville de Chandler a adopté, à la séance extraordinaire du conseil municipal, tenue le 3 avril 2024, le règlement de concordance numéro 2017-Z-007 modifiant le règlement de zonage numéro 2017-Z-001 et le plan d'urbanisme numéro 2017-URBA-001;

**CONSIDÉRANT** que le règlement numéro 2017-Z-007 ne contrevient à aucun objectif du schéma d'aménagement et de développement révisé ni aux dispositions du document complémentaire;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de monsieur Roberto Blondin, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC du Rocher-Percé déclare, par la présente, conforme à son schéma d'aménagement et de développement révisé, le règlement de concordance numéro 2017-Z-007 de la Ville de Chandler.

**24-04-074-O**

**AVIS DE CONFORMITÉ : RÈGLEMENT OMNIBUS NUMÉRO 2017-Z-006 MODIFIANT CERTAINES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2017-Z-001 ET DU RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS ET SUR L'ADMINISTRATION DES RÈGLEMENTS D'URBANISME NUMÉRO 2017-ADMIN-URBA-001 DE LA VILLE DE CHANDLER**

**CONSIDÉRANT** que la Ville de Chandler a adopté, à la séance extraordinaire du conseil municipal, tenue le 15 janvier 2024, le règlement omnibus numéro 2017-Z-006 modifiant certaines dispositions du règlement de zonage numéro 2017-Z-001 et du règlement sur les permis et certificats et sur l'administration des règlements d'urbanisme numéro 2017-ADMIN-URBA-001;

**CONSIDÉRANT** que le règlement numéro 2017-Z-006 ne contrevient à aucun objectif du schéma d'aménagement et de développement révisé ni aux dispositions du document complémentaire;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de monsieur Henri Grenier, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC du Rocher-Percé déclare, par la présente, conforme à son schéma d'aménagement et de développement révisé, le règlement omnibus numéro 2017-Z-006 de la Ville de Chandler.

**24-04-075-O**

**AVIS DE CONFORMITÉ : RÈGLEMENT NUMÉRO 2024-01 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2017-06 DE LA MUNICIPALITÉ DE PORT-DANIEL–GASCONS**

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité de Port-Daniel–Gascons a adopté, à la séance ordinaire du conseil municipal, tenue le 8 avril 2024, le règlement numéro 2024-01 modifiant le règlement de zonage numéro 2017-06;

**CONSIDÉRANT** que le règlement numéro 2024-01 ne contrevient à aucun objectif du schéma d'aménagement et de développement révisé ni aux dispositions du document complémentaire;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de monsieur Roberto Blondin, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC du Rocher-Percé déclare, par la présente, conforme à son schéma d'aménagement et de développement révisé, le règlement numéro 2024-01 de la Municipalité de Port-Daniel–Gascons.

**24-04-076-O**

**COORDINATION DU PROGRAMME D'AIDE AUX LOGEMENTS ADDITIONNELS OCTROI DE CONTRAT**

**CONSIDÉRANT** que la MRC souhaite mettre en place un programme d'aide aux logements additionnels;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de madame Cathy Poirier, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que la MRC du Rocher-Percé octroie un contrat à CL Design pour la coordination du programme d'aide aux logements additionnels à un tarif de 1400 \$ par projet en ajoutant le temps et les frais de déplacement.

**24-04-077-O****FONDS ÉOLIEN - PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE VISANT L'AJOUT DE LOGEMENTS ADDITIONNELS**

**CONSIDÉRANT** la pénurie de logements sur le territoire de la MRC du Rocher-Percé;

**CONSIDÉRANT** que la MRC désire mettre en place un programme d'aide financière visant à inciter l'aménagement de nouveaux logements additionnels;

**CONSIDÉRANT** le fonds éolien instauré à la MRC;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de monsieur Gilles Daraiche, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que la MRC du Rocher-Percé affecte un montant de 250 000 \$ du Fonds éolien pour le programme d'aide financière visant l'ajout de logements additionnels.

**24-04-078-O****PROGRAMME D'AIDE AUX LOGEMENTS ADDITIONNELS - APPEL À PROJETS**

**CONSIDÉRANT** les besoins en logement présents sur le territoire la MRC;

**CONSIDÉRANT** que la MRC souhaite inciter les propriétaires à aménager des nouveaux logements;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de monsieur Henri Grenier, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC du Rocher-Percé mette en place un programme d'aide aux logements additionnels.

**24-04-079-O****SOUTIEN À LA VITALISATION / ADOPTION DES RECOMMANDATIONS DU COMITÉ**

À la suite des recommandations du comité de vitalisation, dans le cadre du FRR Volet 4 Soutien à la vitalisation, sur proposition de madame Cathy Poirier, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC du Rocher-Percé autorise les projets ci-dessous décrits:

DOSSIER	PROMOTEUR	PROJET	SUBVENTION	COÛT DE PROJET
FAE-SV-2023-2024-13	Les Pêcheries DRAKKAR inc.	Acquisition d'un permis de homard	25 000 \$	1 650 000 \$
FAE-SV-2023-2024-14	Les Pêcheries Samuel Lepage Inc.	Acquisition d'un permis de homard	25 000 \$	3 550 000 \$
FAE-SV-2023-2024-15	9507-5008 Québec Inc.	Acquisition d'un permis de homard	25 000 \$	2 225 000 \$
FAE-SV-2023-2024-16	Garage B&G Mécanique enr.	Acquisition du garage Laurier Gionest enr.	25 000 \$	220 000 \$
FAE-SV-2023-2024-17	Meubles Assels Inc.	Agrandissement du magasin Meubles Assels Inc.	25 000 \$	500 000 \$
FAO-SV-2023-2024-4	École Bon-Pasteur de Grande-Rivière	Embellissement de la cour d'école	20 000 \$	92 000 \$
<b>TOTAL</b>			145 000 \$	8 237 000 \$

L'acceptation des projets est conditionnelle à ce que les promoteurs respectent les règles ainsi que les modalités d'attribution du cadre de vitalisation et confirment la participation financière des partenaires ciblés.

**24-04-080-O**

**MODIFICATION AU CADRE DE VITALISATION  
FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ (FRR) - VOLET 4 - SOUTIEN À LA  
VITALISATION ET À LA COOPÉRATION INTERMUNICIPALE**

**CONSIDÉRANT** que la MRC a lancé un appel à projets visant la création de nouveaux logements locatifs sur l'ensemble du territoire le 13 mars dernier;

**CONSIDÉRANT** que le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) a accordé à la MRC des délais supplémentaires pour mettre en œuvre l'entente de vitalisation le 21 mars dernier;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de monsieur Gino Cyr, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC du Rocher-Percé adopte le document modifié « Cadre de vitalisation 2020-2025 » en modifiant les délais apparaissant à l'annexe 3 « Appel à projets – programme d'aide aux logements locatifs ».

**24-04-081-O**

**ACCEPTATION DE L'OFFRE DE CRÉDIT VARIABLE À L'INVESTISSEMENT  
DE LA FTQ - AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION**

**CONSIDÉRANT** la lettre d'offre et la convention de crédit variable à l'investissement de Fonds locaux de solidarité FTQ, société en commandite, transmises à l'intention de la Municipalité régionale de comté (MRC) du Rocher-Percé;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de monsieur Roberto Blondin, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC du Rocher-Percé :

- Accepte l'offre de crédit variable à l'investissement selon les termes, conditions et restrictions énoncés à la lettre d'offre.
- Autorise le préfet, monsieur Samuel Parisé, et/ou la directrice générale & greffière-trésorière, madame Christine Roussy, à signer tous les documents nécessaires.

**24-04-082-O**

**PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE À L'IMPLANTATION DE SERVICES DE  
GARDE EN MILIEU FAMILIAL / ACCEPTATION DE PROJETS**

Dans le cadre du Programme d'aide financière à l'implantation de services de garde en milieu familial, sur proposition de monsieur Gilles Daraiche, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC du Rocher-Percé autorise, les projets ci-dessous décrits:

DOSSIER	PROMOTEUR	PROJET	SUBVENTION	COÛT DE PROJET
003-2024-RSG	Janie Bourget	Renouvellement de matériel	1 000 \$	1 362 \$
004-2024-RSG	Francine Dégarié	Renouvellement de matériel	1 000 \$	1 410 \$
TOTAL			2 000 \$	2 772 \$

L'acceptation de ces projets est conditionnelle à ce que la promotrice respecte les règles ainsi que les modalités d'attribution du programme.

**24-04-083-O**

**FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ (FRR) - VOLET 4 / ENTENTE DE VITALISATION – PROLONGATION DE DÉLAI**

**CONSIDÉRANT** que le ministère des Affaires municipales et de l’Habitation (MAMH) a accordé à la MRC des délais supplémentaires pour mettre en œuvre l’entente de vitalisation le 21 mars dernier;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de monsieur Henri Grenier, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC du Rocher-Percé avise le ministère des Affaires municipales et de l’Habitation (MAMH) qu’elle souhaite bénéficier des nouveaux délais accordés.

**24-04-084-O**

**FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ (FRR) - VOLET 4 / SOUTIEN À LA VITALISATION / DÉPÔT ET ADOPTION DU RAPPORT D’ACTIVITÉ DU 1<sup>ER</sup> AVRIL 2021 AU 31 MARS 2024**

**CONSIDÉRANT** que l'article 4.16 de l’entente de Vitalisation du Fonds régions et ruralité- Volet 4 stipule que la MRC doit adopter un rapport d’activité annuel et le transmettre à la Ministre ;

**CONSIDÉRANT** que le rapport d’activité du 1<sup>er</sup> avril 2021 au 31 mars 2024 relativement au Fonds régions et ruralité Volet 4 – Soutien à la vitalisation a été présenté aux membres du conseil en séance de travail le 9 avril 2024 ;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de madame Cathy Poirier, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC du Rocher-Percé adopte, par la présente, le rapport d’activité du 1<sup>er</sup> avril 2021 au 31 mars 2024.

**24-04-085-O**

**AUTORISATION DE PAIEMENT DES TRAVAUX RÉALISÉS DANS LE CADRE DU PROGRAMME D’AMÉNAGEMENT DURABLE DES FORÊTS (PADF) SAISON 2023-2024**

Sur proposition de monsieur Roberto Blondin, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC du Rocher-Percé accepte la répartition des frais selon l’objectif 4.2 du programme et autorise le paiement des travaux réalisés dans le cadre du programme d’aménagement durable des forêts (PADF) pour la saison 2023-2024, au montant total de 36 198,75 \$.

**24-04-086-O**

**FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ (FRR) - VOLET 3 / PROJET « SIGNATURE INNOVATION » – PROLONGATION DE DÉLAI**

**CONSIDÉRANT** que le ministère des Affaires municipales et de l’Habitation (MAMH) a accordé à la MRC des délais supplémentaires pour mettre en œuvre le projet « Signature innovation » le 21 mars dernier;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de monsieur Gino Cyr, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC du Rocher-Percé avise le ministère des Affaires municipales et de l’Habitation (MAMH) qu’elle souhaite bénéficier des nouveaux délais accordés.

**24-04-087-O**

**AÉROPORT - CONTRAT AVEC PÊCHES ET OCÉANS (MPO) AUTORISATION DE SIGNATURE**

**CONSIDÉRANT** que la MRC du Rocher-Percé est propriétaire de l’ensemble des installations aéroportuaires;

**CONSIDÉRANT** que Pêches et Océans Canada est engagé dans la surveillance et la protection des mammifères marins;

**CONSIDÉRANT** la volonté de Pêches et Océans Canada d'utiliser les installations à l'aéroport du Rocher-Percé pour la saison 2024;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de monsieur Henri Grenier, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC autorise la directrice générale, madame Christine Roussy, à signer ledit contrat de service de location et d'utilisation avec Pêches et Océans Canada relativement aux installations aéroportuaires de la MRC pour la saison 2024.

**24-04-088-O**

**AÉROPORT - NETTOYAGE DES RÉSERVOIRS DE CARBURANT / OCTROI DE CONTRAT**

Sur proposition de monsieur Henri Grenier, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC du Rocher-Percé octroie un contrat à « Aviation Fuel Services » pour le nettoyage des 2 réservoirs à l'aéroport, et ce, pour un montant de 17 000 \$, taxes en sus.

**24-04-089-O**

**PROGRAMME PETITS ÉTABLISSEMENTS ACCESSIBLES (PEA) DE LA SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC (SHQ) / AUTORISATION DE SIGNATURE**

**CONSIDÉRANT** que le programme Petits établissements accessibles (PEA) de la Société d'habitation du Québec (SHQ) vise à rendre disponible une aide financière à certains propriétaires et les locataires d'établissements commerciaux, d'affaires et de réunion afin d'améliorer l'accessibilité des personnes handicapées ou à mobilité réduite à leur établissement ;

**CONSIDÉRANT** que la livraison du programme Petits établissements accessibles (PEA) nécessite la signature d'une entente avec la Société d'habitation du Québec (SHQ) ;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de monsieur Roberto Blondin, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC du Rocher-Percé autorise le préfet, monsieur Samuel Parisé, et/ou la directrice générale, madame Christine Roussy, à signer pour et au nom de la MRC ladite entente avec la Société d'habitation du Québec (SHQ).

**CORRESPONDANCE**

MAMH Madame Andrée Laforest, Ministre : 21 mars 2024  
*Objet : FRR - Volet 3 – Projets Signature innovation / Ajustements apportés*

MAMH Madame Andrée Laforest, Ministre : 21 mars 2024  
*Objet : FRR – Volet 4 - Ententes de vitalisation avec des MRC Ajustements apportés*

DESJARDINS Messieurs Pierrot Joncas & Jovin Caron : 26 mars 2024  
*Objet : Accusé réception – Résolution 24-03-061-O*

**AFFAIRES NOUVELLES**

**24-04-090-O**

**AÉROPORT - CONTRAT DE LOCATION AVEC AVJET HOLDING INC. AUTORISATION DE SIGNATURE**

**CONSIDÉRANT** que la MRC du Rocher-Percé a octroyé un contrat à Avjet Holding Inc. pour la fourniture de carburant;



**CONSIDÉRANT** que la MRC du Rocher-Percé a signé un contrat avec la Société de protection des forêts contre les insectes et maladies (SOPFIM) pour leurs opérations à l'aéroport du Rocher-Percé ;

**CONSIDÉRANT** la SOPFIM exige un camion d'avitaillement sur place et assume tous les frais afférents;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de monsieur Gino Cyr, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC autorise la directrice générale, madame Christine Roussy, à signer ledit contrat de location.

### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune

### **24-04-091-O**

### **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Sur proposition de monsieur Roberto Blondin, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** par les membres présents que la séance soit et est levée à 19 h 22.

---

Samuel Parisé  
Préfet

---

Christine Roussy  
Directrice générale & Greffière-trésorière